

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
<b>Herausgeber:</b>	Société fribourgeoise d'éducation
<b>Band:</b>	24 (1895)
<b>Heft:</b>	10
<b>Rubrik:</b>	Les examens de recrues en 1894

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

rique, nous aimerais réunir une collection complète des anciens manuels et objets d'école (livres de lecture employés autrefois, manuels de calcul, modèles, etc.) Nous vous serions bien reconnaissants si vous vouliez nous indiquer le matériel et les manuels que vous pourriez nous fournir.

Si vous désirez des explications supplémentaires elles pourront vous être données.

---

## LES EXAMENS DE RECRUES EN 1894

---

Nous donnons ici d'abord les résultats généraux pour toute la Suisse :

D'après le nombre des recrues qui ont obtenu de très bons résultats, les cantons se rangent ainsi :

1. Bâle-Ville, 46 sur 100; 2. Schaffhouse, 40; 3. Zurich, 35; 4. Neuchâtel, 34; 5. Genève, 34; 6. Thurgovie, 33; 7. Glaris, 31; 8. Soleure, 25; 9. **Fribourg**, 23; 10. Argovie, 23; 11. Grisons, 23; 12. Vaud, 22; 13. Appenzell (Rhodes Extérieures), 22; 14. Obwald, 21; 15. St-Gall, 21; 16. Bâle-Campagne, 20; 17. Berne, 18; 18. Zoug, 18; 19. Valais, 17; 20. Lucerne, 17; 21. Nidwald, 16; 22. Schwyz, 16; 23. Tessin, 16; 24. Uri, 11; 25. Appenzell (Rhodes-Intérieures), 7.

Enfin, voici le rang des cantons d'après le nombre des recrues qui ont eu de *très mauvais* résultats :

1. Bâle-Ville, 3 sur 100; 2. Schaffhouse, 4; 3. Neuchâtel, 5; 4. Thurgovie, 5; 5. Genève, 6; 6. Glaris, 7; 7. Soleure, 7; 8. **Fribourg**, 7; 9. Zurich, 8; 10. Obwald, 8; 11. Bâle-Campagne, 9; 12. Vaud, 10; 13. Argovie, 11; 14. Berne, 11; 15. Zoug, 11; 16. Grisons, 11; 17. Nidwald, 12; 18. St-Gall, 14; 19. Rhodes-Extérieures, 16; 20. Valais, 17; 21. Schwyz, 17; 22. Tessin, 17; 23. Lucerne, 21; 24. Uri, 24; 25. Rhodes-Intérieures, 25.

On remarquera le rang très avantageux de Fribourg, qui est au 9<sup>e</sup> rang par le nombre des bonnes notes, et au 8<sup>e</sup> rang par le petit nombre des mauvaises notes.

Comparons maintenant les résultats des 9 dernières années pour Fribourg, avec la moyenne de la Suisse.

	Bons résultats (pour 100)		Mauvais résultats	
	SUISSE	FRIBOURG	SUISSE	FRIBOURG
1886	17	14	21	28
1887	19	14	17	19
1888	19	12	17	24
1889	18	12	15	18
1890	19	9	14	19
1891	22	17	12	11
1892	22	16	11	9
1893	24	21	10	7
1894	24	23	11	7

Si notre canton n'atteint pas encore la moyenne de la Suisse pour les bonnes notes, il dépasse, par contre, de beaucoup depuis 4 ans, cette moyenne pour les mauvaises. Nous sommes sûrs d'atteindre le niveau général pour les bonnes notes, le jour où nos écoles

régionales seront plus fréquentées qu'elles ne le furent jusqu'ici.

Arrivons maintenant aux résultats comparatifs des districts :

*Note 1 dans plus d'une branche Note 4 ou 5 pour 100*

Broye	35	3
Glâne	26	5
Gruyère	23	9
Sarine	24	3
Lac	28	7
Singine	10	14
Veveyse	15	9
Fribourg (note moyenne)	23	7

En considérant les mauvais résultats, le canton de Fribourg occuperait le 1er rang avec Bâle-Ville, etc. Si tous les districts avaient les notes de la Broye et de la Sarine ; et le 18<sup>e</sup> rang, si la moyenne du canton était celle de la Singine. Ce dernier district n'arrive qu'après le district bernois le Schwarzenbourg, qui a 12 pour 100 de mauvais résultats. Quand la Singine atteindra-t-elle le niveau des autres districts ?

R. H.



## HISTOIRE DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LE CANTON DE FRIBOURG

(Suite)

### C. L'école d'agriculture d'Hauterive.

L'article 3 de la loi sur l'instruction publique, du 23 septembre 1848, s'exprime ainsi :

« Comme l'agriculture favorise l'industrie, et qu'elle est en même temps le revenu le plus important du canton, on établira, sur un domaine de l'Etat, une école d'agriculture théorique et pratique, dont l'organisation sera réglée par une loi spéciale. »

Cette loi spéciale fut publiée le 14 mars 1850. D'après sa teneur, l'école avait pour but de compléter la formation générale et l'éducation des élèves, et de leur donner les connaissances nécessaires et l'habileté pour la pratique rationnelle de l'agriculture. Les branches enseignées étaient : Religion, économie rurale, sciences naturelles, physique, chimie avec application à l'agriculture, mathématiques, langue française et langue allemande, dessin, calligraphie, histoire, géographie, instruction civique et chant.

Les élèves vivaient dans un internat, et le cours était de deux ans. Le personnel enseignant se composait d'un directeur avec traitement de 1,000 à 1,400 fr., logement et nourriture pour lui et sa famille ; d'un instituteur principal, d'un second instituteur, et d'un conducteur des travaux. Des maîtres particuliers pouvaient être appelés pour l'économie forestière, l'art